

# L'ASSOCIATION DE JURISTES " RODA VENTURA "

VEILLER À CE QUE LA JUSTICE SOIT RENDUE ET LES DROITS DE TOUTES LES PERSONNES ET DE TOUS LES PEUPLES, DANS TOUS LES DOMAINES DE LA VIE DE LA SOCIÉTÉ, EFFECTIVEMENT RECONNUS, TELLE EST LA PRÉOCCUPATION, EN TANT QUE JURISTES ET CHRÉTIENS ENSEMBLE, DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION " RODA VENTURA ".

JOSEP ANTON CENTRE EIXIMENIS



© ELOI BONJOCH

Lorsque au mois de février 1984, la représentation de Pax Romana, lors de la 40<sup>e</sup> session de la Commission des Droits de l'homme de l'O.N.U., prenait la parole pour présenter un rapport sur le problème des droits de l'homme au Chili, tout en soulignant la violation continuelle des droits de l'homme et l'augmentation de la pratique de la torture et des disparitions, alors commençait à prendre corps, au plan international, l'Association de Juristes "Roda Ventura".

L'Association de Juristes "Roda Ventura" s'était constituée à Barcelone en novembre 1981, à l'initiative de divers professionnels du droit et de légistes catalans réputés, dans le cadre du Centre d'études Francesc Eiximenis, membre catalan du Mouvement international d'intellectuels catholiques connu sous le nom de Pax Romana.

Veiller à ce que la justice soit rendue et les droits de toutes les personnes et de tous les peuples, dans tous les domaines de la vie de la société, effectivement reconnus, telle est la préoccupation, en tant que juristes et chrétiens ensemble, des membres de l'Association "Roda Ventura".

L'Association "Roda Ventura" est membre du Mouvement international de juristes catholiques, branche spécialisée de Pax Romana M.I.I.C.

L'Association de Juristes a choisi de s'appeler "Roda Ventura" en mémoire d'un célèbre avocat catalan, mort en 1967 de façon soudaine alors qu'il venait de défendre avec véhémence les droits d'une vingtaine d'intellectuels catalans détenus pour des raisons politiques.

Les membres de l'Association "Roda Ventura" se sont engagés à obtenir que le respect de l'homme informe le droit, en tant qu'instrument de libération individuelle et collective. Leur présence a été réclamée en de nombreuses circonstances en vue d'offrir, avant tout, des services d'ordre juridique, et d'intervenir en faveur de la défense et de la promotion des droits de l'homme et de la solidarité entre les hommes.

Parmi les actions menées à bien par elle, signalons les suivantes :

— Création en 1983 d'un Institut des Droits de l'homme, de caractère interdisciplinaire, se consacrant à l'encourage-



ment et à l'enseignement des droits de l'homme,

— Participation régulière et active aux sessions annuelles de la Commission des Droits de l'homme des Nations unies, à Genève, où elle est intervenue en tant que porte-parole de l'Organisation non gouvernementale Pax Romana. Au fil des années, l'Association de Juristes "Roda Ventura" y a fait des interventions fort remarquées, comme par exemple celles à propos de la situation des droits de l'homme en Afrique du Sud, Guatemala, Timor-Oriental, Pérou, Haïti, etc. Au cours de ses interventions, l'Association de Juristes "Roda Ventura" a aussi dénoncé l'utilisation des moyens technologiques qui attentent aux droits individuels et collectifs, ainsi que celle de certains produits pharmaceutiques. Elle a également lutté en faveur de l'approbation de la Convention contre

la torture et de la Convention pour les droits de l'enfant. Dans certains cas, l'intervention des délégués catalans a facilité la libération de divers détenus, comme par exemple celle de P. Mkhatsuva, secrétaire de la Conférence épiscopale d'Afrique du Sud, libéré quelques jours après la présentation aux Nations unies d'une intervention documentée de l'Association de Juristes "Roda Ventura", — en ce qui concerne la Catalogne, l'Association de Juristes "Roda Ventura" est intervenue publiquement en faveur de la résolution de divers problèmes relatifs aux droits de l'homme, comme par exemple ceux concernant la situation dans les prisons, les émigrés africains qui travaillent ou se trouvent en Catalogne, ou les droits de l'enfant,

— les membres de l'Association "Roda Ventura" ont participé à des missions internationales d'enquête en vue d'analyser la situation des droits de l'homme dans divers pays, en représentation de Pax Romana International et du Mouvement international de juristes catholiques, et en collaboration avec d'autres institutions internationales, comme par exemple S.O.S. Torture ou la Fédération internationale des Droits de l'homme. Signalons notamment les missions d'enquête effectuées au Chili, au Pérou et en Colombie,

— élaboration d'études et de rapports concernant les problèmes relatifs aux droits de l'homme, comme par exemple les modifications du code pénal et du code de procédure pénale, les aspects juridiques relatifs au statut du réfugié, les problèmes concernant les travailleurs africains installés dans différentes contrées catalanes, la loi d'Asile, la protection des mineurs, l'objection de conscience et la prestation sociale de remplacement, la situation dans les prisons, ou le problème juridique que pose les handicapés psychiques, entre autres. Après sept années d'existence, l'implantation et le prestige de l'Association de Juristes "Roda Ventura" se sont consolidés au sein de cercles juridiques internationaux travaillant en faveur des droits de l'homme. Par ailleurs, son engagement au niveau conseil, défense, divulgation et sensibilisation en faveur des droits de l'homme et des droits de peuples commence à porter ses fruits. ■